

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

## Almanach Français.

Jeudi 25 (1800). — Passage du Mincio, bataille de Pozzolo, par le général Brune, contre les Autrichiens.  
(1806). — Combat de Lopackzin, par le roi Murat, contre les Russes.

## MONTEVIDEO.

24 décembre 1845.

Augustin Renaud et Jean Baptiste Montespan, tous deux français, qui depuis neuf mois subissaient au Cerrito la plus horrible captivité ont pu s'échapper hier et sont aujourd'hui parmi nous. Le mode d'évasion qu'ils ont employé indique le degré de moral qui règne dans les troupes d'Orbe, c'est le factionnaire même qui les surveillait qui les a accompagnés ici avec armes et bagages, ce militaire est une des malheureuses victimes qui furent faits prisonniers à la bataille de la Arroyo Grande, il est originaire de Corrientes, nous ne doutons pas que ce brave homme ne soit dignement récompensé par les autorités françaises. Les fers dont ils étaient chargés sont déposés au consulat général de France, et M. le gérant Denoix s'est empressé avec la nationalité bienveillante et empressée dont il a déjà donné tant de preuves, de fournir à nos deux malheureux compatriotes les premiers vêtements dont ils étaient privés depuis longtemps. Les vivres mêmes leurs manquaient et ce n'est qu'à la charité bien secrète de quelques hommes charitables qu'ils ont dû de pouvoir exister jusqu'au moment de se libérer d'une aussi terrible position.

Voici les détails que nous obtenons de ces mêmes individus : Six Français subissent au Cerrito la même détention ; Auguste Lemaire, Jean Marie Monnier, Pierre Bernard, Henri Pecheur, Charles Garry, Dominique Albacette : sept autres dont six Basques et un Béarnais qui sont dans la même position : beaucoup d'étrangers de diverses nations, la plupart Italiens, Anglais et Brésiliens partagent le même sort. Santiago Soriano (Chentopie) est toujours aux fers. Mancini est traité avec le plus profond mépris et est pour ainsi dire sous la surveillance de la police légale : des trois Italiens les seuls qui soient restés de ceux passés avec lui, l'un a été égorgé au moment où il cherchait à s'échapper et les deux autres sont aux fers.

Avis à M. le ministre espagnol Creus. — Quatre de nos compatriotes (Catalans), ayant demandé leurs titres de nationalité, ont été mis aux fers où ils sont encore aujourd'hui.

Avant hier deux Orientaux, le père et le fils, ont été amenés de Ste Lucie au campement d'Orbe et jetés aux cachots pour avoir été accusés de protéger les déserteurs qui souffrent l'ennemi.

Les officiers Tabares, Cavallero, Galineras frères, Corales, Martinez et Mederas, sont au Cerrito prisonniers et astreints au plus rudes travaux.

A la dernière alerte l'ennemi s'est empressé de déloger deux pièces l'une de 18 et l'autre de 24 places dans le bas du Cerrito. Les voies de communications

ont été coupées et les pauvres étrangers résidents avaient été forcés d'exécuter ce travail.

Jaime Legris pousse l'infamie jusqu'à adresser à ses compatriotes les menaces les plus atroces.

L'espace ne nous permet point de nous étendre davantage à cet égard, nous le ferons dans le numéro prochain.

L'ordre du jour que nous publions aujourd'hui fait le plus grand honneur aux autorités militaires orientales.

Depuis quelques temps les habitants de la capitale avaient eu en effet à souffrir de certains désordres commis par des individus appartenant à la garnison mais qui avaient échappé à la vigilance de leurs chefs. Plusieurs faits de ce genre nous avaient été dénoncés, mais afin de ne point donner pâture aux ennemis acharnés de notre cause, nous nous sommes abstenus de les publier comme on nous demandait de le faire.

L'ordre du jour de M. le colonel Thiébaud que nous donnons aussi, prouvera combien est disposé à seconder les efforts du gouvernement dans tout ce qui touche l'ordre et la sécurité publique. Ce dernier ordre du jour n'a pas besoin de commentaire, il suffit pour démontrer à nos agents et à tous ceux qui ont les yeux fixés sur la défense héroïque de la place les sentiments d'honneur et de loyauté qui ont toujours guidé la Légion et son chef.

### ORDRE DU 23 DECEMBRE 1845.

Par la circulaire qui a été adressée au colonel, par le colonel commandant la 1<sup>re</sup> division, il est expressément défendu à toutes les troupes de la garnison, ainsi qu'aux corps de volontaires, de porter aucune arme défensive telles que couteaux, poignards ou batons. Le port de la bayonnette n'est permis que pour les hommes de service : Ces mesures ont pour but d'éviter des résultats de querelles qui se suscitent chaque jour dans certains corps de la garnison, et qui produisent d'un côté des victimes et de l'autre des criminels.

Tout en rendant justice à la conduite des Légionnaires, je les engage néanmoins à se soumettre à une mesure dictée dans l'intérêt de la morale, de la tranquillité et de l'ordre qui doit régner parmi des braves armés pour une même cause. Comme ces dispositions sont générales elles ne peuvent en rien offenser la susceptibilité des Légionnaires, qui, du reste, n'ont pas l'habitude de se servir d'armes prohibées, tant cela est contraire à nos mœurs et à nos habitudes.

Des peines sévères sont prononcées contre les individus qui seraient porteurs d'armes prohibées ; une police militaire sera organisée pour le 27 courant. A cet effet, 1 officier et 10 hommes de chaque Légion, Régiment ou Bataillon seront commandés chaque jour pour un service de 24 heures, et se rendront à l'état major de la ligne pour recevoir les ordres afin de rendre effectives les mesures indiquées.

Chaque patrouille sera composée d'un officier et 10 hommes, dont 5 appartiendront au corps de la ligne et 5 au corps des volontaires ; étant commandés alternativement, soit par un officier des volontaires, soit par un officier de la ligne.

Le colonel espère que les Légionnaires se soumettront aux instructions de l'autorité et ne les mettront pas dans la dure nécessité d'arriver à un châtimeut, indigne surtout de tout individu qui porte le nom français.

## ETAT-MAJOR.

### ORDRE GENERAL.

Fortifications, 22 décembre 1845.

Art. 3. Aujourd'hui a été passé aux chefs des corps des volontaires la circulaire suivante :

Depuis longtemps l'autorité a fixé son attention sur les désordres qui ont lieu en ville, occasionnés en partie par des individus de la garnison. Ils se disputent à chaque instant, ont immédiatement recourus aux armes et font ainsi tous les jours des victimes et des criminels, donnent à la population pacifique un spectacle en opposition à la civilisation du pays, contre ses propres lois, et qui répand le discrédit de l'armée.

Diverses mesures avaient été auparavant prises, mais malheureusement elles ont été sans effet, comme nous le prouve l'expérience. Cependant l'autorité, loin de reculer, est décidée à dicter de nouvelles dispositions plus vigoureuses.

C'est pour cela que hier on a fait une revue de tous les corps du pays, pour ramasser à l'Etat Major les couteaux, poignards, et enfin tout arme d'un usage personnel : prévenant que celui qui serait surpris portant quelque'une de ces armes en ville souffriront un sévère châtimeut.

Cette disposition serait non seulement illusoire, mais elle aurait de funestes conséquences si elle ne comprenait pas aussi les corps volontaires, mettant ainsi toute la garnison sous un même niveau dans une question de police militaire qui doit s'étendre à tous. En conséquence il faut que V. S. fasse immédiatement savoir à sa Légion qu'il est absolument défendu de porter aucune espèce d'arme hors du service, et que ceux qui contreviendraient seront soumis à tous les réglemens de police en vigueur.

En outre, dès demain vous enverrez au quartier général un détachement de 10 hommes, qui seront relevés toutes les 24 heures, et qui feront partie des patrouilles de police militaire chargées de parcourir la ville pour l'exécution effective de cette disposition.

Ces patrouilles auront 10 hommes, cinq du pays et cinq des volontaires, avec l'autorisation de visiter dans les rues, les personnes qu'elles craignent soupçonner portant des armes et d'arrêter celles qui en seraient porteur. Ces patrouilles commenceront le 25 courant.

Faites tout votre possible pour qu'aucun de vos subordonnés n'ignore ces mesures, et pour que tous prêtent obéissance, afin que l'autorité ne soit point réduite à la dure nécessité de recourir au châtimeut.

J'attends tout du zèle et des vertus civiques que vous avez déployées durant la longue et héroïque défense d'

Montevideo. Le service que vous rendrez en contribuant efficacement à l'accomplissement de ce qui est ordonné ne le cédera en importance à aucun de ceux que la patrie vous doit déjà.

Que Dieu vous conserve  
Melchor PACHECO Y OBES.

A MM les colonels de la 2<sup>me</sup> Légion de G. N Régiment des Chasseurs Basques, et au chef de la Légion Italienne.

Que ce soit communiqué à la division.  
Melchor PACHECO Y OBES.

Demain vendredi 26 le PATRIOTE ne devait point paraître puisque c'était le lendemain d'un jour de fête, mais un document de la plus haute importance lui ayant été confié, il s'empresera de le publier le jour indiqué.

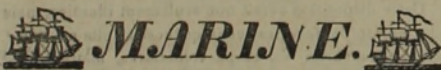
#### AVISO JUDICIAL.

Par ordre du juge ordinaire de cette capitale et de son département, en vertu de la transaction célébrée entre les intéressés respectifs, faite dans les formes suivantes devant S. S. par D. Yves Lehir et frères, percevant une quantité de piastres à la testamentaire de D. Pedro Etchardt, il doit se vendre un terrain appartenant à ladite testamentaire, représentée aujourd'hui par son héritier chargé de pouvoir, équivalant à 5,568 varres de superficie, en mesurant du nord par le chemin qui mène à l'Estanzele, et par l'est avec Da. Petrona Balleiros, par l'ouest et le sud avec les terrains de Dn. Ignacio Portas, taxe le mois dernier à 271 piastres 320 reis, à raison de 320 centesimo la varre. Celui qui desire l'acheter, peut s'adresser au bureau chargé de de le negocier qui est celui du sousseigne, ou on lui communiquera les taxations et dirigera les propositions qui seront faites. Elles seront reçues pendant 20 jours, ce délai expire elles seront soumises à la délibération du juge

Montevideo, le 22 décembre 1845.

Pedro Latorre.

Escribano publico.



et

#### MOUVEMENT DU PORT.

##### ARRIVAGES

Entrées du 24.

Barcelonne, le 30 aout, Malaga, le 4-septembre et Rio Janeiro le 9 du courant, brick espagnol Dos Hermanos, à Llavallo.

Buenos Aires, goelette de guerre brésilienne Angelita, avec 35 passagers.

En partance.

Pour

- Ports du Brésil, brick anglais *Elisa*.
- Ports du Brésil, brick français *Euphrasie*.
- Ste Catherine, paillebot brésilien *Mello*.
- Rio Grande, patache brésilien *Comprendedor*.
- Ports du Brésil, trois mats français *Maria*.
- Rio Grande, brick sarde *Dos de Julio*.
- Londres, trois mats anglais *Spiswick*.
- Ste Catherine, goelette nationale *Maria*.

#### A VENDRE.

LES MYSTERES DE PARIS.

PAR E. SUE.

S'adresser, au bureau du PATRIOTE.

## 100 patacons.

DE RÉCOMPENSE:

Le 17 de 6 à 6 heures et demi du soir on a perdu de la rue de Colon à celle du Cerrito n° 90, une paire boucles d'oreilles en brillans, forme grappe de raisin, enveloppée dans papier de soie.

On invite la personne qui l'aurait trouvée de la remettre rue du Cerrito, n° 90, où l'on recevra la gratification promise.

Le motif de la somme élevée qui est offerte vient du mérite qu'attache le propriétaire aux boucles d'oreilles lui venant de famille, plus tot que de la valeur intrinsèque.

Ce sera rendre un véritable service à celui qui l'a perdue que de le remettre au plutôt à l'adresse indiquée.

Il sera donné de même 20 patacons à la personne qui donnerait des renseignements de celle qui les auraient trouvées.

## AVIS DIVERS.

#### A VENDRE.

Le Magasin de comestibles situé dans la rue de Sarandi, n° 189. S'adresser au magasin même.

## Artiste Pédicure.

Le sieur Etienne, Pédicure, étant arrivé de, puis peu dans cette ville, prévient les personnes qui souffrent des cors qu'il les extirpe sans aucune douleur ni sans faire sortir du sang. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, le trouveront tous les jours au café de Paris, rue du Cerrito, n. 116.

Il se rend également à domicile.

#### EN VENTE.

Tabac du Paraguay de première qualité en gros et en détail, rue del Rincon n°. 168.

#### A VENDRE.

Un joli magasin avec armazon, au commencement de la rue des Trente-trois (pestado. res); s'adresser au bureau du Patriote.

#### AVISO.

Tabaco del Paraguay de superior calidad por mayor hay de venta, calle del Rincon numero 168.

#### A VENDRE.

Un café situé rue du Cerrito, n° 217 (ancienne rue Saint-Louis), avec tous les ustensiles nécessaires. S'adresser à la même adresse.

#### AVIS.

On desire trouver deux pièces, dont une grande et l'autre petite, s'adresser au bureau du Patriote.

#### A LA GRANDE LUNETTE.

Rue du Rincon nos. 20 et 31.

J. Viglezzi, opticien, vient de recevoir un assortiment complet de lunetterie en tout genre, tel que, or argent, ecaille: acier fin bronze; etc. Toutes sortes de verres de rechange, myopes, convexes et de couleurs, ces derniers de la plus grande utilité dans ce pays, contre la poussière et la réverbération du soleil.

Plus: un riche et joli choix de lunettes jumelles pour le théâtre.

Les personnes qui voudront bien continuer à l'honorer de leur confiance seront comme par le passé servies avec zèle promptitude et à des prix très médiocres.

#### A VENDRE.

Un billard avec tous ses accessoires; des outils de ferblantier avec un établi, rue du Rincon, n° 119.

#### A VENDRE.

Un bel établissement de Café avec deux Billards, dans la rue de los 33, connu sous le nom de Café Français, près du Môle.

S'adresser pour traiter, audit établissement depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

#### EDUCATION.

COLLEGE ORIENTAL.

Rue de la Camara, n. 36,

dirigé par M. J. M. Bonifaz.

L'enseignement embrasse la lecture, l'écriture, la grammaire espagnole et l'arithmétique suivant des méthodes composées par le directeur du collège.

Algèbre, et géométrie, philosophie, sténographie, ou l'art d'écrire aussi vite que la parole, catéchisme tous les jours, le Français, l'Anglais, l'Italien et le Latin.

Le Directeur du collège donne des leçons particulières de ces quatre langues, et il s'offre d'enseigner l'espagnol aux français, anglais, italiens et portugais qui désireraient l'apprendre.

L'éducation religieuse des élèves est confiée en partie à un digne ecclésiastique.

On reçoit des pensionnaires et demi-pensionnaires pour lesquels il y aura une classe de gymnastique.

#### A LOUER.

Une chambre meublée avec balcon, rue des Missions, n. 31.

#### PAPIERS PEINTS.

Grand assortiment de papiers à tapisserie; toiles cirées, etc., à des prix très modérés, chez D. Faget, rue du Cerro, n. 51 et 53.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.